COMMISSION JURIDIQUE DU PUBLIC DE SOLIDAIRES 31

Il s'agit d'une commission de l'Union Syndicale Solidaires de Haute Garonne, donc une émanation de l'union syndicale, animée par un militant du syndicat sud santé sociaux 31 et centré sur les compétences expertes d'une militante juriste du syndicat Sud Collectivités Territoriales 31.
Elle traite de toutes questions concernant **le droit de la fonction publique.**
Nous renseignons, accompagnons, traitons de dossiers concrets individuels que les syndicats de Solidaires 31 suivent ou ceux d'agents syndiqués ou non envoyés par des collègues, mais aussi de questions générales, des évolutions législatives, réglementaires du public: statuts, maladie, discipline.... Il s'agit d'écrire des courriers, des recours de première instance et de suivre les dossiers. En effet au tribunal administratif en première instance, il n'est pas obligatoire de prendre un avocat.
Nous animons des permanences physiques, au moins 6 par an et une permanence téléphonique au 0669120165 et mail victor.alava@gmail.com.